

Module 14, section 5 : **Des lieux de** **rencontre, les** **associations** **professionnelles**

version 1

MARCEL CAYA
JEAN-PIERRE DEFRANCE
CHRISTINE MARTINEZ

14 novembre 2011

Table des matières

Objectifs	4
1 - 1. L'association professionnelle : quelques idées reçues	5
2 - 2. De la section locale à l'association internationale : des lieux d'échanges	6
2.1 2.1. Un monde multiforme.....	6
2.1.1 2.1.1. Le cadre géographique.....	6
2.1.2 2.1.2. A l'intérieur d'un cadre plus large, la spécialisation.....	7
2.1.3 2.1.3. Au-delà des frontières nationales et locales.....	7
2.2 2.2. Trois bonnes raisons de s'intéresser à la vie associative locale ou nationale.....	8
2.3 2.3. Quatre bonnes raisons d'aller voir ailleurs.....	8
2.3.1 2.3.1. Elles peuvent être différentes.....	8
2.3.2 2.3.2. Elles sont des pôles d'information.....	8
2.3.3 2.3.3. Elles sont des partenaires potentiels.....	9
2.3.4 2.3.4. Elles offrent des possibilités de formation professionnelle.....	9
2.4 2.4. Et pour finir.. quelques considérations à ne pas perdre de vue.....	9
3 - 3. Les associations professionnelles : pourquoi ?	10
3.1 3.1. Faire entendre sa voix.....	10
3.2 3.2. Stimuler les échanges.....	11
3.3 3.3. Développer la défense du patrimoine archivistique.....	11
3.4 3.4. Promouvoir la formation professionnelle.....	11
3.5 3.5. Etablir des liens avec des institutions publiques ou privées.....	11
3.6 3.6. Maintenir des contacts avec des organisations similaires.....	12
4 - 4. Des activités pour tous	13
4.1 4.1. L'association, un lieu d'échanges.....	13
4.2 4.2. L'association, un lieu de réflexion.....	13
4.2.1 4.2.1. Les colloques ou journées d'étude.....	14
4.2.2 4.2.2. Les comités ou groupes de travail.....	14
4.3 4.3. L'association, un lieu d'information.....	15
4.3.1 4.3.1. Un lieu d'information pour les membres.....	15
4.3.2 4.3.2. Un lieu d'information pour les autres.....	15
4.4 4.4. L'association, un lieu de formation.....	15
5 - 5. L'association, mode d'emploi	17
5.1 5.1. La composition.....	17
5.2 5.2. La création.....	18
5.2.1 5.2.1. Les textes organiques.....	18
5.2.2 5.2.2. L'administration.....	18
5.3 5.3. Les finances.....	19
6 - 6. Conclusion : quelques témoignages	20

6.1 6.1. Olivio Apolinario Manjuba (Association des Archivistes de Guinée Bissao).....	20
6.2 6.2. Alfredo Puig (Asociació d'Arxivers de Catalunya).....	20
6.3 6.3. Gilles Lesage (les associations d'archivistes au Canada).....	21
6.4 6.4. François Giustiniani (Association des Archivistes français).....	21
6.5 6.5. Didier Grange (Association des Archivistes suisses).....	22
7 - 7. Évaluation des connaissances	23
Solution des exercices	25
Bibliographie	26

Objectifs

Description du module :

Vous allez maintenant aborder le dernier module du parcours. Il est un peu différent des autres, en ce sens qu'il ne porte pas sur les difficultés techniques et les solutions propres à nos activités d'archiviste. Mais il résume dans son contenu la philosophie portée par cette expérience d'enseignement en ligne.

S'interroger sur la coopération et le partenariat, c'est en effet chercher les moyens de briser l'isolement dans lequel certains d'entre nous -nombre d'entre vous- travaillent au quotidien. C'est aussi leur donner quelques clefs à la recherche d'aide ou d'informations pour mettre en œuvre les enseignements des précédentes leçons.

Plus concrètement, nous cherchons dans ce module à cerner les notions de coopération et de partenariat pertinentes au domaine des archives, à vous faire découvrir à quels types d'actions elles peuvent s'appliquer dans votre propre milieu. Nous vous aiderons à vous poser les bonnes questions, à regarder autour de vous pour repérer les ressources disponibles, et, le cas échéant, à chercher la réponse plus loin.

Ainsi vous seront présentés les partenaires possibles de vos projets ; ainsi vous seront proposées aussi des modalités de conception et de réalisation de ces projets. Nous nous intéressons également aux "lieux de rencontre", où vous pourrez recueillir des informations et échanger avec d'autres collègues, en particulier les associations professionnelles et les lieux virtuels.

Vous aider à surmonter un découragement souvent bien naturel face aux difficultés quotidiennes de notre profession ; vous convaincre que la communauté archivistique, ou plus largement le monde des sciences de l'information est bien vivant, actif, à votre portée ; plus simplement enfin, vous montrer que la solution est parfois toute proche, pour peu qu'on se donne la peine de connaître son environnement et de reconnaître les outils qu'il nous offre....tels sont nos objectifs.

La question est vaste, nous ne pouvons qu'ouvrir quelques portes à la fois. Mais sachez dès à présent que vous n'êtes pas seul, que d'autres se posent les mêmes questions que vous, partagent les mêmes problèmes que vous, à Bamako, Beyrouth, Montargis, Lausanne, Laval ou ailleurs !

Si grâce à ce module, nous parvenons à établir le contact entre vous tous, alors nous aurons réussi notre pari.

Le but du module est de :

- Faire prendre conscience de la nécessité du travail en réseau
- Présenter les ressources existantes et les partenariats possibles
- Expliquer comment mettre en œuvre un projet de partenariat

L'apprenant doit être en mesure de :

- Connaître son environnement professionnel et s'y insérer
- Améliorer et consolider ses pratiques et compétences professionnelles
- Choisir son partenaire et mettre en œuvre un projet de partenariat

Positionnement :

- Comme le suggère son positionnement à la fin de l'ensemble des cours, vous devriez aborder ce module après tous les autres puisqu'il fait appel à des connaissances de toute la matière abordée dans les modules.

Conseils d'apprentissage :

- Plusieurs des chapitres de ce module requiert la consultation de sites externes; si vous êtes capable de le faire, il est donc utile de les aborder en restant en ligne. À défaut de pouvoir demeurer en ligne, vous pourriez noter les adresses des sites et les consulter plus tard.

1. L'association professionnelle : quelques idées reçues



Image 1 -

Vous avez dit **association professionnelle** ?

- Tiens, je ne savais pas qu'il existait des associations d'archivistes...
- Être membre d'une association, à quoi bon ? Pour que cela marche, il faut vraiment s'engager, et c'est trop prenant.
- Une association ? Ah oui, il faut payer une cotisation chaque année pour pouvoir adhérer, mais qu'obtient-on en échange ?
- Bureaux, comités, secrétariat général, conseil d'administration, rapport moral, assemblée générale... je ne comprends rien à ce jargon. Qui fait quoi, qui décide et dans quel but ?

Vous avez compris, il s'agit bien de provocations ! Reprenons ces considérations une à une.

- Mais oui, il existe des associations professionnelles d'archivistes, il y en a sûrement une dans votre pays : vous aurez de plus amples informations à ce sujet dans le chapitre qui vient ;
- Il existe bien une association dans mon pays : mais pourquoi devrais-je adhérer ? Vous trouverez dans le chapitre 2 bien des raisons de le faire.
- Le chapitre 3 passe en revue les différentes activités que peut proposer une association professionnelle : vous n'avez que l'embaras du choix !
- Enfin, dans le chapitre 4, vous en saurez plus sur le fonctionnement d'une association professionnelle. De quoi dissiper vos derniers doutes !

Cette leçon décrit les diverses formes de coopération et de partenariat disponibles par l'entremise des associations professionnelles : rencontres internationales et régionales, colloques internationaux et séminaires professionnels. **Les associations professionnelles fournissent un cadre fécond permettant à l'archiviste de donner et de recevoir de l'aide régulièrement.**

Vous pouvez aussi consulter l'annuaire du volet «se documenter» sur le site du PIAF pour voir la diversité des types d'associations et avoir un aperçu des services qu'elles rendent à leurs adhérents.

2. De la section locale à l'association internationale : des lieux d'échanges

" Je ne savais pas qu'il existait des associations d'archivistes "

Et pourtant, certaines existent depuis plus de 100 ans, comme l'Association des archivistes néerlandais. Dans la francophonie, l'Association des archivistes français est la plus ancienne, puisqu'elle a été fondée en 1904. D'autres sont toutes récentes ou encore à créer.

On rencontre même des regroupements un peu particuliers, sous la forme d'associations d'institutions comme Le Conseil canadien des archives.

Lieu de rencontre par excellence, l'association professionnelle apparaît en effet comme la structure la plus naturelle et la plus appropriée pour réunir la communauté des archivistes quelles que soient leur formation ou leur affectation.

Elle offre de multiples occasions de rencontre, de mise en commun des expériences, de multiplication des échanges, de coopération, à condition de savoir l'utiliser... et la faire vivre !

2.1. Un monde multiforme

Le regroupement peut cependant se décliner suivant diverses formules, en fonction de critères variés comme :

- la géographie : Association des archivistes français, canadiens, suisses, du Québec, etc...
- la langue : Association internationale des archivistes francophones,
- la "culture" : Association des archives latino-américaines (qui regroupent, outre les pays d'Amérique latine, l'Espagne et le Portugal),
- la spécialisation : *American Records Managers Association* (Association des "records managers" américains) ou ARMA International pour la gestion des documents

Sa souplesse permet de respecter la diversité de notre profession et d'en mettre en valeur les différentes activités et les préoccupations.

Vous pourrez donc tout aussi bien vous tourner vers une section locale, puis peut-être vous intéresser à ce qui se passe au delà des frontières, tout en participant à un groupe de travail spécialisé. Tout est possible !

2.1.1. Le cadre géographique

C'est l'élément le plus naturellement fédérateur : on va se regrouper parce qu'on habite la même région, le même pays, parce qu'on évolue dans un même contexte (voir la section 3 : " Connaître son environnement et ses besoins").

La première cellule, le premier cercle associatif vers lequel se tourner est parfois tout simplement à l'échelon local, qu'il s'agisse :

- d'une association indépendante locale (comme le groupe des archivistes de la région de Montréal, GARM),
- d'une section d'une association nationale (Association des archivistes du Québec),
- d'un regroupement régional d'une association nationale (section régionale (région ouest) de l'Association des Archivistes du Québec) ;
on peut citer aussi l'exemple des groupes régionaux de l'Association des Archivistes Français (groupe Pays de Loire, groupe Rhône-Alpes, etc.),
mais aussi la fédération nationale espagnole, ANABAD, qui n'est autre que le regroupement des associations provinciales (Andalousie, Catalogne, etc.).

Ce rapprochement au niveau local permet de mettre en place la trame de réseaux plus importants, facilitant la circulation de l'information et les échanges professionnels jusqu'à la base.

Dans la plupart des pays, l'ensemble des associations ou sections locales est généralement coordonné par une association nationale.

2. De la section locale à l'association internationale : des lieux d'échanges

Ciment de l'association, l'échelon national :

- donne la possibilité aux adhérents de tous horizons de se retrouver dans le cadre d'activités ou pour des réunions,
- sert de relais pour répercuter des informations d'ampleur nationale ou de caractère transversal.

L'appartenance à une section locale entraîne souvent de fait l'affiliation à l'association nationale : on retirera de cette double appartenance des bénéfices complémentaires.



Complément : Pour plus de détails...

Union d'associations au niveau d'un bureau de concertation

Ailleurs, comme au Canada, les deux associations d'archivistes professionnels, l'Association des Archivistes du Québec (francophone) et l'*Association of Canadian Archivists* (anglophone) sont indépendantes. Elles se concertent grâce à un comité des dirigeants des deux associations sous le Bureau canadien des archivistes qui est responsable d'un certain nombre de fonctions comme la représentation internationale, les normes de pratiques, etc.

2.1.2. A l'intérieur d'un cadre plus large, la spécialisation

Si une association peut avoir une organisation simple de type géographique, il peut également exister des structures basées sur les **différents secteurs d'activité**.

Cette spécialisation est fréquente au sein de regroupements larges, ce qui favorise la réflexion et le travail dans un contexte plus approprié.



Exemple

L'association des archivistes français, tout en présentant la possibilité de se réunir au niveau local, est structurée en sections représentant les différents secteurs de la vie professionnelle archivistique :

- secteur public
 - échelon central,
 - sections des archivistes
 - régionaux,
 - départementaux,
 - municipaux ;
- secteur privé (section des archiviste d'entreprises).

Le **Conseil international des Archives** développe aussi, dans une certaine mesure, ce type de regroupement autour de **sections spécialisées** comme :

- la section pour l'enseignement de l'archivistique,
- la section des archives notariales,
- la section des archives politiques, etc.

N'oublions pas, pour mémoire, qu'il existe aussi des associations indépendantes dont la spécialisation est le moteur (ARMA, *American Records Managers Association*).

2.1.3. Au-delà des frontières nationales et locales

Débordons maintenant le cadre géographique et ses subdivisions. L'élément fédérateur n'est plus naturel, mais procède d'un intérêt supra-national, du respect d'une "idée force" capable de mobiliser plus largement encore, dans le cadre d'un mouvement associatif international, la communauté des archivistes. C'est en vertu de cette idée force que s'organisent, dans l'association qui agit alors comme un opérateur, la coopération et les échanges.



Exemple

Quatre idées forces, quatre exemples :

Le Conseil international des Archives : c'est l'association internationale par excellence des archivistes, regroupant les professionnels de près de 170 pays selon une organisation à la fois géographique (branches régionales), spécialisée (sections et comités), mais fonctionnant selon un principe démocratique (assemblée des délégués). <http://www.ica.org>¹.

L'Association internationale des archivistes francophones regroupe les professionnels archivistes des pays ayant en partage l'usage du français, elle vise à promouvoir le français dans l'archivistique, et l'archivistique en français. <http://www.aiaf.org>²

Asociacion latinoamericana de archivos (Association latino-américaine d'archives) est à la fois une association qui allie aux pays du continent sud-américain l'Espagne et le Portugal, mais aussi une des branches régionales du Conseil international des Archives. Elle est convaincue que la meilleure solution pour aller vers le développement des archives nationales de chacun des pays réside dans l'intégration et la coopération : intégration des archives de la zone pour

1 - <http://www.ica.org/>

partager des expériences et unir les efforts, et la coopération à travers une nouvelle conception de l'aide internationale. <http://www.ala.or.cr/>³

Arxivers sense fronteres (archivistes sans frontières), rassemble un collectif d'archivistes convaincus que les valeurs de solidarité et de coopération ne sont pas étrangers à une profession qui se base sur des principes éthiques ou civiques. Apporter l'expérience dans le domaine de l'organisation des archives et de l'information, aussi bien dans son aspect constitution et conservation de la mémoire collective, que dans le domaine technique, est l'objectif principal, " l'idée force " de cette association catalane à vocation internationale. www.arxivers.org⁴

2.2. Trois bonnes raisons de s'intéresser à la vie associative locale ou nationale

Un environnement et une culture commune

Je partage le même environnement et la même culture que les autres membres de l'association, j'ai donc les mêmes types d'attente et de problèmes. Je me reconnais en tant que professionnel dans les activités proposées par l'association : cela facilite le travail en commun et la coopération.

Un grand dynamisme

Les associations nationales ne peuvent vivre que si elles proposent un choix d'activités : leur survie dépend de leur dynamisme, de leur insertion dans la vie politique et administrative du pays. S'intéresser aux grands débats publics touchant de près ou de loin aux archives, aux problèmes d'emploi, de formation, bref, être présentes dans la vie publique et professionnelle est un gage de leur vitalité.

Des activités à la portée de tous

Quelle que soit l'importance de ses ramifications, l'association nationale est à même de proposer des activités auxquelles chaque archiviste a la possibilité de participer s'il le souhaite : groupes de travail, colloques, journées d'études, etc. sont autant de lieux de rencontre faciles d'accès; il est possible de se tenir informé grâce aux publications proposées par l'association.

Répondant la plupart du temps à des préoccupations exprimées par les forces vives, la base, l'association s'efforce d'être proche des réalités professionnelles tout en permettant l'accès à l'actualité archivistique.

2.3. Quatre bonnes raisons d'aller voir ailleurs

Doit-on pour autant ne pas s'intéresser à ce qui se passe au delà des frontières, à ce que proposent les associations internationales, ou les associations nationales d'autres pays ? Qu'est-ce qui fait l'attrait de ces associations ?

- Elles **peuvent être différentes**
- Elles **sont des pôles d'information**
- Elles **sont des partenaires potentiels**
- Elles **offrent des possibilités de formation professionnelle.**

2.3.1. Elles peuvent être différentes

Produits d'un autre environnement, d'un autre contexte, elles présentent l'attrait de la différence, peuvent offrir des exemples, voire des modèles dont on peut s'inspirer pour alimenter notre réflexion, le développement des activités de notre propre association.

Qu'il s'agisse des groupes de travail ou des comités de réflexion qu'elles mettent en place, des programmes de formation professionnelle qu'elles proposent, et pourquoi pas, de leur structure particulière, il est toujours profitable de consulter les publications ou le site Internet d'autres associations.

2.3.2. Elles sont des pôles d'information

À travers les sites Internet et les publications de ces associations :

- on peut se tenir au courant de ce qui se passe ailleurs,
- de même qu'il est possible de faire connaître à nos collègues étrangers, nos initiatives et nos propres positions sur tel ou tel sujet d'intérêt, en ayant l'assurance de toucher le plus grand nombre.

3 - <http://www.ala.or.cr/>

4 - <http://www.arxivers.org/ca/index.php>

2.3.3. Elles sont des partenaires potentiels

Qu'il s'agisse de relations bilatérales ou de relations à l'échelle régionale, voire mondiale, l'association professionnelle peut constituer un cadre de partenariat plus souple qu'une structure institutionnelle pour développer un certain nombre d'activités, pouvant aller de l'organisation d'un colloque à la mise en place de sessions de formation.



Exemple

Au sein de la Section des associations professionnelle du Conseil international des Archives (ICA/SPA), qui rassemble un certain nombre d'associations professionnelles nationales, s'organisent des partenariats visant à développer certains projets, comme le programme " Archives solidaires " (voir site du CIA, page de la SPA).

2.3.4. Elles offrent des possibilités de formation professionnelle

Certains pays ne disposent pas de structure de formation professionnelle initiale ou continue. L'association locale elle-même n'est peut-être pas en mesure d'organiser de telles activités ou n'offre pas la formation souhaitée.

Pourquoi ne pas voir si l'association voisine ne propose pas, dans son programme annuel, de quoi vous satisfaire ?



Exemple

Les différentes branches régionales d'ANABAD, l'association fédérale des archivistes espagnols, ont chacune des activités de formation professionnelle, ainsi que l'Association des archivistes catalans.

On peut aussi, le cas échéant, examiner l'offre de formation de certaines branches régionales du CIA (PARBICA par exemple).

Des associations de disciplines voisines, comme les associations de documentalistes ou de bibliothécaires, peuvent aussi compter, dans leur programme de formation, des stages intéressants les archivistes.

2.4. Et pour finir... quelques considérations à ne pas perdre de vue

La nécessité de s'engager pour mieux bénéficier

L'appartenance à une association professionnelle, quelle que soit son champ d'action, suppose un engagement, même limité.

Les forces d'une structure de ce type sont constituées par les membres, le vivier que représentent les adhérents.

Nous attendons tous beaucoup d'une association, mais le mouvement est "bijectif ", pour reprendre un terme de mathématicien, c'est-à-dire qu'il fonctionne dans les deux sens.

Si vous ne faites rien, ne serait-ce qu'exprimer votre opinion, il ne se passera pas grand-chose ! Si vous voulez que l'association vous aide, il faut l'aider aussi.

La possibilité d'un engagement multiple

Les différentes structures qui vous ont été présentées sont complémentaires : chaque entité, de la section à l'organisation internationale en passant par le groupement régional, présente son attrait et ses avantages propres. On ne saurait en privilégier une par rapport à l'autre, même si - et c'est une remarque de bon sens - mieux vaut s'intéresser en priorité à l'environnement proche.

Mais rien n'empêche, si ce n'est peut-être le manque de temps, de vous engager dans plusieurs structures associatives !

3. Les associations professionnelles : pourquoi ?

«Être membre d'une association, à quoi bon ? Pour que cela marche, il faut vraiment s'engager et c'est trop prenant».

L'association professionnelle réunit des personnes exerçant une même activité ou évoluant dans cette sphère d'activité qui se regroupent en vue d'atteindre des objectifs communs. Il est donc particulièrement important, pour susciter l'engagement des (futurs) membres, de clairement définir ces objectifs.

PAR EXEMPLE :

L'Association des archivistes français (AAF) a pour but « *l'étude de toutes questions intéressant les archives et les archivistes dans l'exercice de leurs activités ainsi que le développement de la profession et la défense de ses intérêts par tous les moyens appropriés* ».

L'Association des archivistes suisses (AAS) a pour but « *de favoriser les contacts entre ses membres, de développer leur collaboration et de les soutenir dans l'exercice de leur activité professionnelle (...)* ; elle s'emploie à développer dans le public un sentiment de responsabilité à l'égard de la conservation du patrimoine archivistique considéré comme instrument d'administration, comme fondement du droit, comme bien culturel de grande valeur et comme l'une des sources les plus importantes de notre histoire ».

Dans ce but, les objectifs plus spécifiques de l'Association des archivistes suisses (AAS) sont, entre autres :

1. *de promouvoir la formation et le perfectionnement professionnels de ses membres ;*
2. *d'organiser des colloques traitant de problèmes d'archives ;*
3. *de diffuser par ses publications des informations relatives à l'archivistique et à l'activité des archivistes suisses et étrangers ;*
4. *de nouer et d'entretenir des relations avec des organismes ayant des buts similaires, soit en Suisse, soit à l'étranger.*



Les différentes associations d'archivistes peuvent poursuivre des buts qui leur sont propres, cependant, si l'on étudie attentivement les statuts et manifestes de certaines d'entre elles, on peut dégager un certain nombre d'orientations communes.

La plus généralement évoquée, et qui englobe les autres, est certainement la défense et la promotion des archives et des archivistes.

Cela implique de multiples rôles et responsabilités que nous allons essayer de décliner.

3.1. Faire entendre sa voix

De manière générale, l'association professionnelle a un rôle de présentation de ses membres devant des institutions ou des organismes, de même qu'elle sert d'interlocuteur avec l'administration et la société.

En leur nom, elle adopte des prises de positions sur tel ou tel sujet et les fait connaître par le biais de manifestes, d'éditoriaux, d'articles, voire d'entretiens avec les responsables politiques ou administratifs.

3. Les associations professionnelles : pourquoi ?



Exemple

L'Association des Archivistes du Québec a présenté en septembre 2003 dans le cadre de la commission parlementaire de la culture un mémoire relatif au quatrième rapport quinquennal de la Commission d'accès à l'information (CAI). Intitulé " *Une réforme de l'accès à l'information : la gestion documentaire au service de la transparence* ", le mémoire de l'AAQ se veut une réponse constructive aux différentes recommandations contenues dans le 4e rapport de la CAI sur la mise en œuvre de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels ainsi que sur la loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Ce rapport ainsi que les discussions en commission entre les représentants de l'AAQ et la Ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration ont été mis en ligne sur le site de l'association.

Cet objectif, poussé à l'extrême, peut être à l'origine de la création de l'association qui se constitue alors pour défendre un point de vue particulier.



Exemple

L'association française " Une cité pour les archives", qui regroupe à la fois des professionnels des archives et des usagers a été créée pour défendre devant les pouvoirs publics et la société française la nécessité de donner aux archives nationales au sens large du terme un lieu et des infrastructures permettant de les conserver, de les communiquer et de les valoriser.

3.2. Stimuler les échanges

L'association professionnelle doit se concevoir comme un **lieu de contact, de mise en commun** des idées et des expériences afin qu'elles puissent être connues et exploitées, et servent par là au plus grand nombre dans le respect de la déontologie professionnelle et dans un but désintéressé.

Par le biais de l'association se développent ainsi **les échanges** entre les archivistes quels que soient leur horizons géographiques, leur spécialité, ou leur affectation professionnelle. Chacun peut faire part de son expérience qu'elle soit d'ordre technique, juridique, administratif, etc., et bénéficier de celle de ses collègues.

3.3. Développer la défense du patrimoine archivistique

L'association professionnelle, à travers des campagnes de sensibilisation destinées aux institutions et organismes publics ou privés, comme à l'ensemble des citoyens, se doit de promouvoir **la défense** du patrimoine archivistique à plusieurs titres : en tant qu'objet politique utile à la bonne gouvernance, comme soutien indispensable de la vie du citoyen, comme bien culturel, élément constitutif de la mémoire collective.

Elle est un point de **focalisation des énergies** qui peuvent se conjuguer, en dehors de tout système officiel contraignant, pour exprimer l'importance des archives dans la vie publique et faire apprécier les multiples dimensions de ce secteur du patrimoine.



Exemple

La toute récente association mexicaine ADABI (*Apoyo al desarrollo de Archivos y bibliotecas de México* : appui au développement des archives et des bibliothèques du Mexique) est née de l'intérêt pour la préservation de la mémoire du pays. Elle a pour objectif de soutenir les projets visant au sauvetage des archives municipales, et de promouvoir l'utilisation des archives non seulement d'un point de vue académique, mais aussi comme un outil indispensable au développement, en favorisant la prise de conscience que les documents sont une source primordiale pour comprendre le comportement de la vie nationale.

3.4. Promouvoir la formation professionnelle

La **formation professionnelle** est un enjeu de première importance. Pourtant, de nombreux pays ne disposent pas de système organisé de formation initiale ou continue dans le domaine des archives.

Il est alors de la responsabilité de l'association professionnelle de valoriser notre profession en faisant valoir auprès des pouvoirs publics la nécessité de développer de telles filières de formation.

Lorsque ces filières existent, l'association peut développer avec elles des relations de partenariat, voire exercer un rôle de « censeur », en remettant en question les pratiques existantes ou proposant des améliorations.

L'association peut également jouer un rôle actif dans ce domaine en prenant directement en charge des actions de formation.

3.5. Etablir des liens avec des institutions publiques ou privées

Nous avons vu que l'association a un rôle de représentation de la profession devant les pouvoirs publics et la société.

Elle peut aller plus loin en développant des liens de **collaboration et d'information** avec ces interlocuteurs.

Pour établir un vrai **dialogue**, il est important de mettre en place une coopération permettant une compréhension mutuelle, promouvoir des intérêts communs, organiser des opérations en partenariat.

Les forces mises ainsi en commun sont complémentaires :

- l'association peut offrir sa souplesse d'intervention et son vivier,
- les pouvoirs publics ou les institutions privées, des moyens d'action et un réseau structuré.

Cette collaboration peut :

- se développer par le biais d'entretiens réguliers entre responsables,
- être formalisée par des conventions ou des accords de partenariat, généraux ou ponctuels.

3.6. Maintenir des contacts avec des organisations similaires

La profession d'archiviste s'insère dans la large **famille des métiers de l'information et de la communication** qui sont complémentaires, tout en ayant leur spécificité.

Il est donc naturel que nous cherchions à nous rapprocher de nos collègues bibliothécaires, documentalistes, mais aussi des historiens, des généalogistes, pour ne citer que certains usagers, de manière à confronter expériences et structures professionnelles, et à formaliser la complémentarité pour une meilleure **coordination et intégration** de ces professions.

Dans certains pays, les archivistes se sont alliés à d'autres spécialistes des domaines de l'information.

3. Les associations professionnelles : pourquoi ?



Exemple

- En Belgique (Archives et Bibliothèques de Belgique),
- en Tunisie (Association tunisienne des documentalistes, bibliothécaires et archivistes),
- au Bénin (Association pour le développement des activités documentaires au Bénin),
- en République démocratique du Congo (Association des bibliothécaires, archivistes, documentalistes et muséologues),
- au Mali (Association Malienne des Bibliothécaires, Archivistes et Documentalistes (AMBAD)).

Là encore, il est possible de formaliser ces partenariats par le biais de conventions.

3. Les associations professionnelles : pourquoi ?



Exemple

l'Association des Archivistes français avec l'Association des documentalistes et bibliothécaires (ADBS).

4. Des activités pour tous

L'association ? Il faut payer une cotisation tous les ans, mais qu'obtient-on en contrepartie ?

Nous avons évoqué dans le chapitre précédent quels peuvent être les objectifs d'une association d'archivistes. Pour s'efforcer d'atteindre ces objectifs, l'association propose un éventail d'activités organisées de manière plus ou moins régulière, en fonction de ses moyens et surtout du degré d'engagement de ses membres.

En effet, afin de développer ces activités, il est bien entendu que l'association fait appel à la bonne volonté de chacun (voir chapitre suivant) selon ses disponibilités et puise dans le vivier de ses adhérents, en fonction des capacités et des spécialités pour organiser telle ou telle activité.

Votre attitude envers l'association peut donc aller de l'adhésion passive à l'engagement fonctionnel, en passant par la mise à disposition de vos talents.

À vous de choisir, mais songez que plus le capital est riche, plus le profit que l'on en retire est intéressant !

4.1. L'association, un lieu d'échanges

L'association est un espace de débat : elle propose diverses manières de s'exprimer sur les tous les sujets qui peuvent intéresser la vie de la profession.

- Elle met à la disposition de ses membres une enceinte de débat direct avec l'assemblée générale qui n'est pas seulement le moment où elle doit rendre des comptes, mais aussi tous peuvent se retrouver. Chacun peut alors donner son avis et poser des questions, pas seulement aux "autorités" présentes de l'association, mais aussi dirigées à l'ensemble de la profession représentée. On n'y évoque pas seulement les questions administratives et la gestion de l'association, mais aussi les questions qui agitent la profession.

L'assemblée générale est souvent l'occasion d'organiser, en parallèle, une journée d'étude ou des groupes de réflexion (voir infra), dans la mesure où un grand nombre de membres sont présents.

- Le débat existe aussi dans le cadre de réunions de section, au niveau local, avec possibilité de faire remonter l'information jusqu'à l'échelon exécutif.

Il revient à ces sections d'organiser régulièrement de telles enceintes de débat pour animer la vie locale.

- L'association offre également ses organes de communication (revue, feuille d'information, lettre, etc.) où l'on peut publier articles, lettres d'humeur, prises de position.
- Enfin, certaines associations mettent à la disposition non seulement de leurs adhérents, mais aussi de professionnels qui se sentent concernés, un forum dans lequel il est possible de s'exprimer (les débats peuvent y être très vifs, mais très enrichissants), sous le contrôle d'un modérateur (voir section 7 : "Des lieux de rencontre : les lieux virtuels").

4.2. L'association, un lieu de réflexion

Chaque jour nous nous posons des questions, nous sommes contraints d'appliquer des mesures, des normes décidées ou élaborées par d'autres que nous, nous découvrons tel ou tel sujet d'intérêt qui mériterait que l'on s'y arrête... Bref, nous n'avons que trop de raisons de prendre ce temps de la réflexion et de le partager avec d'autres.

Mais nos activités professionnelles ne nous offrent pas toujours la possibilité ou le cadre approprié pour développer une réflexion sur les problèmes liés à la pratique de l'archivistique.

L'association est, par excellence, ce lieu de réflexion et offre les activités adéquates pour la développer.

Elle peut proposer deux types d'activités pour développer la réflexion sur la profession :

- les colloques ou les journées d'étude,
- les réunions de comités ou groupes de travail.

4.2.1. Les colloques ou journées d'étude

Pratiquement toutes les associations proposent des colloques ou des journées d'étude, autour de sujets extrêmement variés, mais dont le choix répond à des préoccupations généralement répandues ou bien en liaison avec l'actualité professionnelle, de manière à intéresser l'audience la plus large possible.

Chacun de ces deux types de manifestations est organisé en fonction d'un programme préétabli, faisant appel à des spécialistes ou à des professionnels pouvant exposer une expérience significative.

De par la vision très large qu'elle peut avoir de la profession et des problèmes qui lui sont liés, l'association est à même de convoquer à ces manifestations les personnes dont l'intervention nourrira la réflexion et suscitera le débat :

- archivistes confirmés,
- historiens,
- hommes politiques,
- juristes,
- techniciens, etc.

Exemple

Quelques exemples de telles manifestations proposées par diverses associations :

- **Journée d'étude sur l'éthique de l'archiviste** (Association des archivistes catalans, 1994)
- **L'archivistique est-elle une science ?** (Association des archivistes français, 2003)
- **Les archivistes et les archives à l'ère du patrimoine culturel** (Groupe des archivistes de la région de Montréal, 2003)

Ce type de manifestation peut être une occasion de se rapprocher d'autres associations professionnelles "voisines" avec lesquelles on pourra alors mettre en place un partenariat pour l'organisation.

Exemple

L'Association des Archivistes français et l'Association des documentalistes et bibliothécaires ont proposé, en 2002, une journée commune sur le "Records management".

Par ailleurs, si certaines manifestations sont organisées au niveau national, les sections peuvent démontrer leur vitalité en proposant elles aussi des journées ou des colloques.

Exemple

La section des archives municipales de l'Association des archivistes français, en 2002, a réuni la profession dans une manifestation sur l'intercommunalité.

4.2.2. Les comités ou groupes de travail

Les comités ou groupes de travail constituent des cadres de réflexion plus concrète : ils permettent en effet d'échanger idées et expériences sur des sujets de fond ou d'actualité, mais sont généralement créés pour produire un outil de travail, une publication.

Ils sont en principe constitués "ad hoc", c'est-à-dire pour mener à bien une tâche précise, et se dissolvent une fois cette tâche achevée.

Toute personne intéressée peut participer à un groupe de travail, ou même le susciter, le cas échéant.

Alors qu'un comité ou une commission sont généralement créés par l'organe exécutif de l'association, les groupes de travail sont proposés à l'initiative des membres.

Exemple

L'association des archivistes catalans

Elle a créé plusieurs commissions dotées de fonctions spécifiques d'appui ou de complément aux tâches de son bureau exécutif :

- la commission de terminologie est chargée d'élaborer un code spécifique pour les archivistes catalans ;
- la commission de terminologie travaille à un dictionnaire archivistique en catalan ;
- la commission d'études universitaires avait pour mission d'évaluer et d'analyser les besoins en formation.

L'association des archivistes français

Elle propose différents groupes de travail :

- groupe chargé de la rédaction d'un manuel pratique d'archivistique, ou a créé tout récemment,
- groupe d'étude sur la gestion des archives courantes dans le secteur public.

La section des archivistes d'entreprise de cette même association a travaillé à la définition d'une typologie des différents métiers, un "référentiel métiers" dans le monde des archives d'entreprise.

4.3. L'association, un lieu d'information

L'association est le point de convergence, le réceptacle des informations de toute origine et de toute nature qui concernent les archivistes et leurs activités. Les différents organes et outils que nous avons déjà énumérés pour être les supports de la "voix" de la profession, sont également utilisés pour la diffusion de l'information.

Elle est donc :

- un lieu d'information pour les membres,
- un lieu d'information pour les autres.

4.3.1. Un lieu d'information pour les membres

C'est par le biais de l'association que :

- vous pourrez savoir
 - quel est l'avancement du projet de loi d'archives de votre pays,
 - comment s'est déroulé le colloque organisé par les archivistes de telle région sur l'accès aux archives ;
- vous pourrez, le cas échéant,
 - consulter les dernières offres d'emploi,
 - apprendre qu'un stage sur les tableaux de gestion sera organisé le mois prochain ;
- vous lirez un très intéressant article sur une expérience dans une institution publique, etc.

L'association permet de s'informer, mais aussi d'informer : vous pouvez, vous aussi, fournir articles et informations de votre cru pour en faire profiter les collègues, et pourquoi pas, susciter un débat !



Complément : Pour plus de détails...

Deux types de publications

Deux types de publications sont régulièrement produits par plusieurs associations professionnelles.

L'Association des archivistes français publie un bulletin (*La Lettre des archivistes*) et la *Gazette des Archives*. On retrouve sur le site Internet de l'association, à http://www.archivistes.org/rubrique.php3?id_rubrique=45⁵, les tables des numéros de 1933 à 1999, des sélections d'articles et des listes de numéros spéciaux.

L'Association des Archivistes du Québec (AAQ) publie son bulletin (*La Chronique*) et la revue *Archives*. La *Chronique* est accessible sur Internet aux membres seulement ; par contre, la revue *Archives* permet de consulter en ligne un index des auteurs, les résumés d'articles des numéros antérieurs de 1995 à 2004 et même presque tous les articles de ces numéros à l'exception de ceux des deux dernières années. Une liste complète des publications peut être consultée sur le site Internet de l'association à <http://www.archivistes.qc.ca/-Publications-.html>⁶

4.3.2. Un lieu d'information pour les autres

L'association se doit de favoriser la prise de conscience publique sur la valeur des archives et l'importance de la profession à travers des opérations de sensibilisation et d'information.

- À quoi servent les archives ?
- Quelle place tiennent-elles dans la vie quotidienne, dans la vie politique, la vie culturelle ?
- Comment faire connaître la profession, sa place dans la société, son rôle ?

Organisation de conférences destinées aux usagers des archives, conception et diffusion de dépliants, participation à des expositions, conférences de presse lors de manifestations : autant d'activités qui permettent d'informer ceux qui n'appartiennent pas à la profession et d'assurer la promotion des archives.

4.4. L'association, un lieu de formation

Comme indiqué dans le chapitre précédent, l'un des objectifs visé par une association est de favoriser la formation professionnelle.

Elle peut soutenir auprès des pouvoirs publics une politique de développement ou de création de filières de formation initiale ou continue.

4. Des activités pour tous



Exemple

L'Association nationale des Archivistes espagnols a proposé un plan de formation universitaire.

L'Association des Archivistes anglais exerce même un "contrôle" sur les programmes universitaires pour vérifier leur conformité avec les réalités professionnelles.

Mais surtout, l'association peut mettre en place des activités de formation, se substituant parfois aux institutions publiques et comblant le vide qui peut exister dans ce domaine. Elle propose et organise ainsi elle-même stages et séminaires. Elle adresse ces activités à un public très large, tout en tâchant de couvrir les besoins et en suivant l'actualité de la profession.



Exemple

Certaines associations proposent des activités de formation très régulières :

L'Association des Archivistes français dispose de son propre centre de formation et assure une trentaine de sessions par an proposées sur son catalogue selon diverses formules : stage classique avec journées à option et formations sur mesure avec travaux pratiques et présentations d'expériences. Le catalogue se retrouve sur la page du Centre de formation du site internet de l'association <http://www.archivistes.org/>

L'Association des Archivistes catalans, outre un programme de formation continue de cinq sessions spécialisées par an, a organisé, en partenariat avec les universités catalanes, plusieurs éditions d'un master en archivistique correspondant à un enseignement de troisième cycle en deux ans, complété par un travail de recherche.

Les activités de formation sont l'occasion de produire des outils (guides, manuels) qui peuvent être largement diffusés et servir de base à la pratique professionnelle.



Exemple

Le "*Manuel d'archivistique de l'Association des Archivistes français*", "*L'abrégé d'archivistique*" ou, publiées par cette même association, des brochures "*Les archives, c'est facile!*" pour les services départementaux et les municipalités.

5. L'association, mode d'emploi

Bureau, comités, secrétariat général, conseil d'administration, rapport moral, assemblée générale... je ne comprends rien à ce jargon. Qui fait quoi, qui décide et dans quel but ?

Une association professionnelle fonctionne **de manière indépendante** et peut même agir, on l'a vu, comme groupe de pression, en faisant connaître ses prises de position concernant tel ou tel problème. Cependant, et c'est l'une de ses forces, elle n'est pas un organisme gouvernemental, même si elle reçoit parfois des subventions de l'État. Elle peut intervenir dans les grands débats concernant la profession, mais n'a pas, en principe, vocation à réglementer la profession des archivistes, ni à négocier ses conditions de travail à l'instar d'un syndicat.

Liées au contexte politique, social et même économique, les conditions de création d'une association professionnelle et sa structure peuvent être différentes selon les pays. Cependant, toutes les associations ont des points communs, des paramètres incontournables, permettant d'assurer la représentativité des membres, un bon fonctionnement et une communication efficace.

Cependant, avant d'examiner les mécanismes juridiques et organisationnels et ce qu'il est utile de savoir lorsqu'on souhaite créer une association, intéressons-nous à sa composition, c'est-à-dire à ses membres.

5.1. La composition

L'association vit par ses **membres**. Mais derrière ce mot se cachent de multiples réalités. La définition de membre de l'association d'archivistes peut être comprise au sens strict, c'est-à-dire un professionnel des archives (et encore faut-il savoir ce que l'on entend par professionnel), ou dans un sens très large qui permet une ouverture vers d'autres secteurs d'activités en liaison avec l'information et la communication, ou l'exploitation et la mise en valeur du patrimoine. Plus cette définition est large, tout en étant précise (les nuances peuvent être apportées dans la définition des objectifs), plus les échanges et la coopération peuvent être fructueux.

Les candidatures à l'adhésion sont en général examinées par l'organe qui administre l'association. Certaines associations exigent également le "parrainage" d'un ou plusieurs professionnels déjà membres pour appuyer la candidature.

Il est possible d'être membre de l'association à titre individuel, mais aussi institutionnel : c'est un bon moyen d'insérer le service dans un réseau, le maintenir "dans le coup" et faire profiter l'ensemble du personnel des possibilités offertes par la vie associative.



Complément : Pour plus de détails...

Les différentes catégories de membres

- Les **membres "professionnels"** ou reconnus comme tels ont un niveau de formation ou une expérience professionnelle. Mais la situation peut être différente selon les pays, dans la mesure où la qualification professionnelle n'est pas encore partout une réalité.
- Les **membres ordinaires** ne sont pas des professionnels, mais sont intéressés par le monde des archives, qu'ils soient archivistes (sans qualification) ou non. Ce niveau n'existe pas dans toutes les associations. Dans certaines associations qui font la différence entre membres professionnels et membres ordinaires, ces derniers n'ont parfois que des droits limités.
- Les **membres honoraires** sont reconnus comme tels en vertu de leur prestige, de leur trajectoire professionnelle, ou des services qu'ils ont pu rendre à l'association. Ils peuvent apporter une certaine caution, voire une certaine crédibilité à l'association et aux activités qu'elle déploie.
- Les **membres de soutien** fournissent une aide financière spécifique, supérieur à la cotisation ordinairement exigée.
- Une association peut accueillir des **membres étrangers** intéressés par ses activités ou ses publications, ou bien souhaitant bénéficier des avantages d'appartenir à un réseau qui n'existe pas dans leur pays.
- Et pour finir, honneur aux jeunes (les **étudiants**) et moins jeunes (les **retraités**) : des cotisations adaptées peuvent leur être proposées afin d'attirer les premiers, et de continuer à bénéficier de l'expérience des derniers.

5.2. La création

Les idées maîtresses, qui ont présidé à la création de l'association, à la définition de ses objectifs et de ses règles de fonctionnement, nous les trouvons dans le texte fondateur, c'est-à-dire le règlement ou les statuts.

L'acte officiel qui préside à la création de l'association dépend de plusieurs facteurs. Il peut être fait obligation à l'association de procéder à un enregistrement juridique auprès du gouvernement (en France, par exemple, auprès du Ministère de l'Intérieur, en fonction de la loi de 1901). Lorsque cette obligation existe, la réglementation fait parfois état des dispositions requises, et des conditions qu'il est indispensable d'observer. Chaque pays dispose de son propre régime en ce qui concerne ce point, et il convient donc d'y obéir.

Dans le même ordre d'esprit, l'association doit parfois se conformer au moment de sa création à un contexte fiscal qui dépend de la législation en vigueur dans le pays. L'association n'a pas de buts lucratifs, et de ce fait ne doit pas être soumise à des mesures fiscales.

L'acte qui fonde officiellement l'association est généralement distinct des textes qui la régissent, même si parfois il peut reprendre les principaux articles (ceux qui doivent être obligatoirement pris en compte, quelle que soit l'association).

Si nous examinons les exemples de statuts joints dans les fiches pratiques, et les articles de statuts tirés des Lignes directrices pour la formation d'une association professionnelle, préparées par la section des associations professionnelles d'archivistes du CIA, nous pouvons dégager et retenir quelques caractéristiques.

5.2.1. Les textes organiques

Ils sont véritablement l'épine dorsale de l'association.

Qu'il s'agisse de statuts ou de règlements (cette dernière forme de texte est juridiquement plus souple), c'est là que nous allons trouver les idées maîtresses qui définissent l'association et régissent son fonctionnement.

Il y est toujours fait référence :

- au contexte législatif dans lequel l'association et ses activités s'insèrent ;
- au(x) champ(s) d'action visé(s) par l'association et à ses objectifs ;
- à sa domiciliation ;
- à la représentation : les catégories de membres, leur recrutement, leurs droits et leurs obligations ;
- à son mode d'administration, à la définition de l'exécutif, son mode d'élection et ses devoirs ;
- à sa gestion financière.



Exemple

Lignes directrices pour la formation d'une association professionnelle, un document de la Section des associations professionnelles d'archivistes du Conseil international des Archives (ICA/SPA) : [cliquez ici](#)⁸

5.2.2. L'administration

Qui dirige l'association, en détermine les orientations et prend les décisions ?

Normalement, tous les membres de l'association ont voix au chapitre. Il est important que la représentativité soit assurée et que les membres puissent avoir un droit de regard sur la gestion et le fonctionnement de l'association.

La garantie de ce processus démocratique passe par la mise en place de structures plus ou moins développées en fonction de la taille de l'organisation.



Complément : Pour plus de détails...

Quelques éléments structurels

- L'assemblée générale permet de réunir tous les membres au moins une fois par an (quand les conditions le permettent), est habilitée à modifier les statuts, à élire l'organe exécutif. C'est elle qui approuve le rapport moral, le budget et le rapport financier. Mais elle peut aussi être convoquée de manière exceptionnelle, lorsque la situation le requiert. Lorsqu'un vote est nécessaire, celui-ci peut parfois être organisé par correspondance et peut-être bientôt par le biais de la messagerie électronique, comme c'est envisagé dans certaines associations.
- Le conseil d'administration, qui représente l'association, est élu par les membres pour une période limitée d'activité selon une procédure qui est définie dans les statuts ou le règlement. Le nombre de membres du conseil peut varier en fonction de la taille de l'association et de sa structure (il peut y avoir par exemple un représentant de chaque section ou comité, si l'association en compte plusieurs). Quel est leur rôle ? Les membres du conseil sont responsables des initiatives, décisions et mesures prises au nom de l'association, et sont les interlocuteurs des organismes extérieurs, qu'il s'agisse de l'État ou d'autres partenaires.

- Le bureau ou organe exécutif est composé des administrateurs de l'association. Il peut être une réduction du conseil, ou le remplacer. C'est lui qui "gère" très concrètement l'association, et coordonne sa politique. Sa composition, son mode de recrutement, la durée de son mandat, sont définis par les statuts. Il comprend généralement un président, qui représente officiellement l'association, un ou plusieurs vice-présidents, un trésorier qui gère les finances, un secrétaire qui diffuse l'information et rédige les procès-verbaux. Le bureau peut comprendre d'autres membres exerçant des fonctions spécifiques : ainsi, à celui de l'Association des Archivistes français sont associés le rédacteur en chef de la Gazette des archives, le responsable du Centre de formation, et le rédacteur en chef de la Lettre des archivistes.
- Commissions, comités et groupes de travail peuvent compléter les structures de l'association. C'est en leur sein que se fait véritablement le travail de l'association. Ils sont généralement constitués le temps de mener à bien leur mission de réflexion ou de production d'un outil de travail, ou de gestion d'un projet, mais certains sont parfois permanents.



Exemple

L'Associacio d'arxivers de Catalunya est assistée de plusieurs commissions qui ont des fonctions spécifiques d'appui aux tâches du bureau exécutif :

- une *Commission de terminologie archivistique* chargée d'élaborer un dictionnaire d'archivistique en catalan ;
- une *Commission de déontologie* qui doit rédiger un code spécifique pour les archivistes catalans ;
- une *Commission de formation* qui élabore un programme annuel de formation continue ;
- une *Commission d'études universitaires* qui doit étudier et analyser les besoins en formation universitaire des archivistes.

Par ailleurs, cette même association accueille des groupes de travail créés à l'initiative de ses membres. L'objectif de ces groupes est de créer un espace de réflexion sur un thème spécifique ou de réaliser une étude ou une activité, par exemple le groupe de travail sur les archives d'architecture et d'urbanisme.

5.3. Les finances

C'est entendu, l'association professionnelle n'a pas de buts lucratifs. Mais il lui faut fonctionner et disposer de fonds pour organiser ses activités afin de répondre ainsi aux attentes de ses membres.

Les sources de financement des associations sont diverses : la principale, parfois la seule, est constituée par les **cotisations** qui peuvent varier en fonction de la qualité des membres. Ces prévisions peuvent être l'objet de révisions régulières.

Certaines associations reçoivent également des **subventions** du gouvernement, ou de collectivités publiques, voire d'institutions privées ou d'entreprises, régulières ou ponctuelles, parfois dédiées à une opération particulière : organisation de colloques, de congrès, publications...

Enfin l'association peut retirer des **bénéfices de ses activités**, ce qui lui permet d'en organiser d'autres : droits d'inscription aux séminaires et journées d'études, vente des publications, organisation d'actions de formation, etc.

6. Conclusion : quelques témoignages

Voici quelques témoignages de collègues engagés, à divers degrés, dans la vie associative.

Nous les avons interrogés sur leurs motivations et sur ce qu'ils attendent de cet engagement.

Si tout ce qui précède ne vous a pas convaincu de l'intérêt de la vie associative, peut-être y parviendront-ils ?

6.1. Olivio Apolinario Manjuba (Association des Archivistes de Guinée Bissao)

*Dans mon pays, il n'y a pas à proprement parler de **réseau** national d'archivistes. Les archives nationales elles-mêmes dépendent d'une autre institution. Nos moyens d'action, en tant qu'archivistes publics, sont très limités. Or il y a beaucoup à faire ! Pour fédérer les énergies dans l'ensemble du pays, nous avons décidé de créer notre association professionnelle nationale. Elle est maintenant dotée de statuts; nous avons commencé à agir, par exemple en organisant des visites dans les ministères pour essayer de sensibiliser les fonctionnaires à la gestion de leurs archives.*



6.2. Alfredo Puig (Asociació d'Arxivers de Catalunya)

Je suis membre de l'Asociació d'Arxivers de Catalunya depuis 1992, et je suis entré au Bureau exécutif en 1997, au moment de la Conférence européenne de Barcelone. Pendant les 5 premières années, j'étais en contact avec l'association par le biais des bulletins et des publications, et parce que j'assistais aux cours et aux congrès organisés par l'A.A.C. Ainsi, on peut se tenir au courant des activités proposées, mais on ne se rend pas compte de la quantité de travail que suppose l'organisation d'un cours, d'un congrès, etc., ni des mouvements stratégiques ou politiques qui font que l'Administration prend en compte l'opinion de l'A.A.C. à l'heure d'élaborer une loi d'archives, une circulaire sur l'accès aux archives, etc.

C'est à l'occasion de la conférence européenne que j'ai proposé ma collaboration au président en exercice. J'ai pris conscience à partir de ce moment de l'énorme travail et de l'engagement personnel que suppose la collaboration active avec une association. En 1997, Marion Corominas m'a proposé de faire partie de son équipe. Cette proposition m'ayant paru intéressante, j'ai accepté, et, je dois le confesser, parce que je m'y sentais un peu obligé : en effet, si l'AAC travaille pour tous les professionnels, il est logique que nous y consacrons tous une partie de notre temps, pendant une période. Je l'ai considéré d'une certaine manière comme le service militaire que nous devons tous faire (bien que, moi, je ne l'aie pas fait).

Le bilan de ces 6 ans de participation au bureau exécutif de l'A.A.C est vraiment positif. En tant que responsable des relations internationales, j'ai pu voyager, être confronté à des réalités archivistiques différentes de

celles que je connais. Au niveau catalan, j'appartiens au corps des archivistes de la Généralité de Catalogne (c'est le gouvernement autonome de Catalogne), et concrètement j'ai toujours eu des contacts avec les responsables d'archives administratives. Participer à la vie associative de l'A.A.C. m'a permis d'entrer en contact avec des collègues d'archives municipales, d'archives historiques, d'archives spécialisées, etc. et cela a été très enrichissant, car cela nous aide à mieux comprendre la profession.

Bien entendu, la collaboration bénévole a un coût, tant économique (on y perd de l'argent), que personnel (dans le cas où on travaille, on doit prendre sur son temps libre pour se consacrer aux activités de l'association, et c'est la famille qui en pâtit). Parfois on se rebelle parce qu'on offre son temps et qu'on travaille bénévolement, et on se rend compte que tout le monde ne fonctionne pas de la même façon. Le plus difficile est de combiner son travail et l'engagement dans la vie associative, mais je dois dire que mes supérieurs hiérarchiques m'ont toujours accordé des facilités pour cela.

De manière générale, je me suis rendu compte que l'A.A.C. est un élément très important pour la profession, bien que tous les membres ne soient pas complètement conscients du prestige que notre association détient en Catalogne, en Espagne et au niveau international. Et en fin de compte, on se sent orgueilleux d'avoir participé au développement de différents projets qui aident les archivistes à mieux faire leur travail.



6.3. Gilles Lesage (les associations d'archivistes au Canada)

Dès le début de ma carrière d'archiviste, l'adhésion à des associations provinciales et nationales canadiennes m'a permis d'entrer en contact avec plusieurs archivistes qui m'ont offert appui et collaboration. Ces associations m'ont aussi fourni une formation initiale en archivistique et m'assurent depuis une formation continue ainsi qu'un réseau de collègues professionnels essentiels à mon travail. Aussi cet appui au cours des années m'a-t-il convaincu de répondre positivement à l'appel de m'engager à mon tour à la vie associative des archives. J'en suis d'autant plus comblé.



6.4. François Giustiniani (Association des Archivistes français)

Adhérent et administrateur d'associations depuis de nombreuses années, je considère l'engagement associatif comme un acte citoyen fondamental. Une association est en effet ce que ses membres en font et la souplesse de la structure permet assez aisément à ceux qui veulent faire d'être entendus.

Dans le domaine des archives, l'adhésion à une/des association(s) professionnelle(s) et surtout l'engagement au sein de cette/ces association(s) revêt un intérêt tout particulier puisque ce type d'association assure un lien entre professionnels peu nombreux et souvent isolés. Les activités d'association comme l'Association des archivistes français permettent d'assurer, au niveau national mais aussi international, la promotion et la défense d'une profession – d'un métier – souvent mal connu. Les actions de formation participent enfin de façon essentielle, à la diffusion et à l'approfondissement des principes, des techniques et des



6.5. Didier Grange (Association des Archivistes suisses)

Je me suis engagé dans les associations dès le début de mon parcours professionnel il y a une quinzaine d'années par conviction et par goût. Poussé par la curiosité et l'envie de connaître d'autres pratiques et réflexions que celles auxquelles j'étais confrontées, je n'ai pas limité ma participation au niveau local ou national mais j'ai souhaité élargir le cercle en participant tant bien que mal aux activités de certaines associations hors de mon pays ainsi qu'à celles du Conseil International des Archives.

Au-delà du fait que ce choix ait été en partie dicté par la situation de l'archivistique en Suisse -où les professionnels sont peu nombreux, la formation encore souvent acquise sur le tas, les traditions et pratiques différentes selon les régions linguistiques-, il m'a toujours paru essentiel de contribuer à l'élan général, en faisant valoir la solidarité, le partage et l'échange dans notre communauté professionnelle.

Lieu de débat, de formation mais également parfois de dissensions, l'association constitue un observatoire privilégié de la profession. On y mesure les avancées, les orientations, le questionnement et les doutes d'un grand nombre de collègues qui partagent notre intérêt et nos préoccupations.

Pour une profession qui doit souvent faire sa place, qui voit ses compétences et ses frontières évoluer, le phénomène associatif joue un rôle essentiel. Creuset de la relève, moteur du changement, "gardienne" de la tradition, l'association repose sur l'engagement inconditionnel de ses membres. Elle n'est en effet que ce que ses membres en font ; elle dépend totalement de leur bonne volonté, de leur obstination à faire évoluer les choses. Ainsi est-il normal de profiter de l'expérience -positive ou négative- des autres, mais aussi, dans un juste retour de balancier, de contribuer soi-même aux projets, aux travaux et réflexions.

Au-delà de ces considérations, demeure un élément auquel je suis personnellement très sensible: au fil des ans, bon nombre de collègues d'ici et d'ailleurs, membres d'associations professionnelles, sont devenus des amis avec lesquels les échanges ont dépassé le strict cadre archivistique. N'est-ce pas là l'une des facettes les plus attachantes de la profession et du phénomène associatif ?



7. Évaluation des connaissances

Objectifs

Avez-vous bien compris tout ce qui vient de vous être enseigné ?

Si vous voulez le vérifier, faites les exercices proposés ci-dessous.

Si vous ne savez pas répondre, ne regardez pas trop vite le corrigé, travaillez à nouveau la (les) section(s) précédente(s) où vous découvrirez les solutions.

Bien sûr, si vous n'y arrivez vraiment pas, vous pouvez consulter les réponses. Ne les lisez pas avec précipitation mais avec une grande attention et surtout essayez de comprendre.

À vous de jouer...

Exercice 1

[Solution n°1 p 29]

Les associations professionnelles étrangères - Questionnaire oui/non

Les avantages sont peu nombreux à créer des liens avec les associations étrangères. En effet, celles-ci sont confrontées à des problèmes différents qui ne nous concernent pas.

oui

non

Exercice 2

[Solution n°2 p 29]

La création d'une association professionnelle - Questionnaire à choix multiples

La création d'une association professionnelle nécessite la formulation de statuts ou de règlements. Parmi les éléments suivants, lesquels se retrouvent toujours dans de tels documents ? Cocher tous les énoncés pertinents.

Le ou les champ(s) d'action visé(s) par l'association.

La description précise des activités qui seront organisées par l'association.

La représentation (catégories de membres, recrutement, droits et obligations)

Le contexte législatif dans lequel l'association et ses activités s'insèrent.

Le budget de l'association

Le nombre d'employés de l'association.

Exercice 3

[Solution n°3 p 29]

Question d'argent... - Questionnaire oui/non

La cotisation des membres est le seul moyen de financer l'association.

7. Évaluation des connaissances

Oui

Non

Solution des exercices

> Solution n°1 (exercice p. 27)

oui

non

Les associations étrangères, possiblement différentes, constituent des sources supplémentaires et complémentaires d'informations qui peuvent s'avérer très utiles. Elles sont aussi des partenaires potentiels et offrent des possibilités de formation professionnelle.

> Solution n°2 (exercice p. 27)

Le ou les champ(s) d'action visé(s) par l'association.

La description précise des activités qui seront organisées par l'association.
La description précise des activités qui seront organisées par l'association n'est pas un élément fondamental à inclure dans ces documents.

La représentation (catégories de membres, recrutement, droits et obligations)

Le contexte législatif dans lequel l'association et ses activités s'insèrent.

Le budget de l'association
Le budget de l'association est une donnée qui variera d'une année à l'autre parce qu'il dépend d'un grand nombre de facteurs difficiles à prévoir comme le nombre d'adhérents, les aides financières, etc.

Le nombre d'employés de l'association.
Le nombre d'employés n'est pas une donnée fixe ; il variera selon les travaux à réaliser.

> Solution n°3 (exercice p. 27)

Oui

Non

L'association peut aussi demander des subventions au gouvernement, aux collectivités publiques, à des institutions privées ou à des entreprises, ainsi que retirer des bénéfices des activités qu'elle organise (journées de formation, conférences, vente de publications, dîner annuel, etc.)

Bibliographie

[!] Ce module a été essentiellement conçu à partir de l'expérience de ses rédacteurs.

[Association des archivistes italiens.] Association des archivistes italiens. *Actes de la VIème conférence européenne des archives*, n°2/2001, 9ème année, 240 p. voir "Intégration et coopération: accès aux archives et communication", p. 91-167 et "La formation des archivistes: entre tradition et modernité", p. 170-226.

[Ministère des Affaires étrangères] Ministère des Affaires étrangères. *Les archives au service de la culture, de la recherche, de la bonne gouvernance et de la démocratie*. Paris, 2001, 25 p.